



**COMMISSION DEPARTEMENTAL DES TERRAINS  
ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA GIRONDE**

**REUNION RESTREINTE DU 05/07/2021**

Présents : MM. Michel GAUDET (Président), Vincent GUICHARD et Jean-Claude POINTET.

Administrative : Mme Marie-Christine MEYROU.

---

**RAPPEL IMPORTANT**

**La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour Foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2,50m sans équipement divers.  
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.**

**Les buts de Football à 11, doivent être de 7,32m de longueur et 2,44m de hauteur sous la barre transversale sur toute la longueur du but.**

**DISTRICT DE LA GIRONDE – 33**

**1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL**

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

**GAURIAGUET** – Stade municipal – NNI : 331830101

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 13/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021).

Elle propose la confirmation de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 13/02/2031.

**GRADIGNAN** – Stade de Moulereys n°3 – NNI : 331920103

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 01/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021).

Elle propose la confirmation de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 01/02/2031.

**GRADIGNAN** – Plaine de Jeux Mandavit n°3 – NNI : 331920302

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 22/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021).

Elle propose la confirmation de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 22/03/2031.

**LIBOURNE** – Stade Jean Maurel Audry – NNI : 332430601

Cette installation était classée en niveau Foot A11 (ancien règlement 2014) jusqu'au 01/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 (nouveau règlement 2021).

Elle propose la confirmation de classement en niveau T7 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 01/03/2031.

**ST ANTOINE SUR L'ISLE** – Stade municipal – NNI : 333730101

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 01/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021).



Elle propose la confirmation de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 01/02/2031.

1.3 Changement de niveau de classement ou reclassement

**GRADIGNAN** – Plaine de Jeux Mandavit n°1 – NNI : 331920301

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 15/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 (nouveau règlement 2021).

Elle propose le changement de classement en niveau T5 (ancien règlement 2021) jusqu'au 15/03/2031.

**LIBOURNE** – Stade Clémenceau – NNI : 332430501

Cette installation était classée en niveau Foot A11 (ancien règlement 2014) jusqu'au 01/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021).

Elle propose le changement de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 01/03/2031.

**MERIGNAC** – Stade Joseph Antoine Cruchon n°5 – NNI : 332810205

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 15/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 (nouveau règlement 2021).

Elle propose le changement de classement en niveau T5 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 15/03/2031 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 08//02/2031.

**TALAIS** – Stade municipal Robert Branlat – NNI : 335210101

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 19/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande le changement de classement en niveau T5 (nouveau règlement 2021).

Elle propose le changement de classement en niveau T5 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 19/04/2031.

**ST SULPICE DE FALEYRENS** – Stade municipal Léopold Barbeau de Branne – NNI : 334800201

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 08/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 (nouveau règlement 2021).

Elle propose le changement de classement en niveau T5 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 08//02/2031.

## 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

**CESSAC** – Stade municipal – NNI : 331210101

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 21/06/2019.

Mail de la Mairie du 26.02.2021, objet : stade n'existe plus.

La Commission propose le retrait du classement jusqu'au 26/02/2031.

**EYRANS** – Stade municipal Le Pontet – NNI : 331610101

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 17/01/2021.

Mail de la Mairie du 09.03.2021, objet : terrain utiliser par le rugby de Blaye.

La Commission propose le retrait du classement jusqu'au 09/03/2031.

**MARCENAIS** – Stade municipal – NNI : 332660101

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 07/05/2019.



Mail de la Mairie du 22.02.2021, objet : plus d'équipe de football.

La Commission propose le retrait du classement jusqu'au 22/02/2031.

**MERIGNAC** – Stade Robert Brettes n°2 – NNI : 332810102

Cette installation était classée en niveau Foot A11 (ancien règlement 2014) jusqu'au 15/03/2021.

Mail de la Mairie du 08.07.2021, objet : le stade de football n'existe plus.

La Commission propose le retrait du classement jusqu'au 08/07/2031.

**MERIGNAC** – Stade du Domaine Caillavet – NNI : 332810501

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 20/09/2021.

Mail de la Mairie du 08.07.2021, objet : le stade de football n'existe plus.

La Commission propose le retrait du classement jusqu'au 08/07/2031.

**ST CHRISTOPHE DES BARDES** – Stade municipal Rocheyron – NNI : 333840101

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 16/11/2015.

Mail de la Mairie du 01.03.2021, objet : plus utilisé pour des rencontres officielles, uniquement pour quelques entraînements. D'autre part, prochainement, le stade aura une autre affectation.

La Commission propose le retrait du classement jusqu'au 01/03/2031.

#### **4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE**

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial ou changement de niveau

#### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL**

#### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ**

#### ~~(7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS)~~

#### **8. AFFAIRES DIVERSES**

#### **9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changement de niveau de classement

9.4 Avis préalables

#### **10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ**

**Michel GAUDET,**  
**Président**